

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-4038

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 42
ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	10 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	0
TOTAUX	10 000 000	0
SOLDE	10 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le présent amendement, le Gouvernement entend rehausser les crédits dédiés au fonds de soutien à l’expression radiophonique (FSER) afin de stabiliser le niveau de soutien apporté aux radios locales par rapport à la loi de finances 2024. Il est donc proposé de doter de 10 M€ le programme 180 « Presse et médias » en autorisations d'engagement et crédits de paiement.